



# Viva

GESTION DE BIENS IMMOBILIERS D'EXCEPTION



## *Gestion locative*

Nous confier votre bien à louer c'est faire le choix d'une gestion locative efficace, sereine et sécurisante, pour vous et votre bien.

Avec ViVa, vous bénéficiez d'un service exigeant, complet avec la plus grande visibilité et disponibilité. Nous agissons pour la valorisation et la pérennité de votre propriété.

**WWW.AGENCE-VIVA.FR**

Par  **ESPACE  
INVESTISSEMENT**

## **1 RÉCEPTION DU BIEN (RESTAURÉ)**

Assistance à la levée des réserves, suivi des réserves et des interventions entreprises dans le cadre de leurs garanties, suivi de la déclaration dommages ouvrage prise en charge par le syndic.

## **2 MISE EN LOCATION**

Étude locative, publicité et plan de diffusion, études de solvabilité des candidats, visites, rédaction du bail, état des lieux, garanties et cautions.

## **3 SUIVI DE LA LOCATION**

De manière non exhaustive : comptes, entretien et petits travaux, rappels réguliers aux locataires, visites régulières, quittances, gestions des sinistres et contentieux, aide aux déclarations.

## **4 CLÔTURE DE LA LOCATION**

État des lieux, restitution des éléments de garanties déposés, remise à la location du bien ou mise à la vente avec le service transaction ViVa.

**ANTOINE DERVAULT**

**05 46 50 79 45 | 06 42 81 08 68**



# HONORAIRES DE LA LOCATION HABITATION

01 JANVIER 2024

Locaux d'habitation nus ou meublés		
Actions de visibilité. Visite. Constitution du dossier locataire. Rédaction du bail.	8€, 10€, 12€ TTC / m <sup>2</sup> selon zones - loi Alur	Honoraires imputées au locataire et au bailleur.
Etat des lieux location vide ou meublée.	3€ TTC / m <sup>2</sup>	Honoraires imputées au locataire et au bailleur.
Prestations principales de gestion	8% du loyer chaque mois TTC hors charges	Honoraires imputées au bailleur
Garantie du paiement des loyers impayés	Tarifs sur demande	Honoraires imputées au bailleur

Honoraires de location de lots annexes (garage, parking...) : 250€ + EDL 3€/m<sup>2</sup>  
à la charge du preneur.

Autres locaux (commerciaux, professionnels...)		
Négociation	10€ TTC / m <sup>2</sup>	Honoraires imputées au preneur
Etat des lieux	6€ TTC / m <sup>2</sup>	Honoraires imputées à 50/50 au preneur et au bailleur.
Rédaction de bail	250€ TTC / m <sup>2</sup>	Honoraires imputées à 50/50 au preneur et au bailleur.
Prestations principales de gestion	8% du loyer chaque mois TTC hors charges	Honoraires imputées au bailleur